

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Patrick CRAHAY, Directeur
*Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

N/Réf. : AA/2043-0089/
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1729/s.447
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Musées royaux d'Art et d'Histoire.
Réaménagement de 6 salles d'expositions consacrées à la présentation les collections Art
nouveau et Art Déco.
**Rapport de la réunion du jeudi 10 décembre 2008 et examen pour avis préalable
de l'esquisse du projet**
(Dossier traité par Aurélie Autenne à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 16 décembre 2008 sous référence, reçue le 18 décembre, nous avons l'honneur de vous communiquer **l'avis de principe** émis par notre Assemblée, en sa séance du 17 décembre 2008, concernant l'objet susmentionné.

L'examen de l'esquisse en séance plénière du 17 décembre a été précédé, le jeudi 10 décembre 2008, d'une réunion de présentation du projet et de la visite des salles en présence de Werner Adriaensen (conservateur MRAH), Anne Pire (architecte), Aurélie Autenne et Mania Vanhaelen (DMS), Anne Van Loo et Thomas Coomans (CRMS).

La demande d'avis de principe porte sur l'aménagement d'un circuit de six salles consacrées à l'Art nouveau et l'Art Déco en Belgique, au premier étage de l'aile des Arts décoratifs des Musées royaux d'Art et d'Histoire (bâtiment classé). L'urgence du dossier est liée au fait qu'un sponsor (INBEV) a décidé de financer à concurrence de 1,5 millions d'euros l'aménagement de cinq des six salles du circuit. Les MRAH s'engagent à financer la sixième salle, dite « salle Cousin » de Horta.

Le timing est très serré : trois salles doivent être inaugurées en juin 2010, pour un montant de 900.000 euros. Pour ce faire, le projet doit être finalisé rapidement et l'adjudication lancée en février 2009. Les trois autres salles suivront, selon la même option muséographique.

Les salles concernées étaient, lors de leur construction dans les années 1930, consacrées à la « section ethnique », puis au Vietnam. Cette collection se trouve désormais au musée de Tervuren et les salles servent actuellement de réserves. Un projet de réaménagement avait été examiné par la CRMS en 2004 et refusé car il modifiait totalement la perception spatiale des salles en en masquant à la fois les parois, le sol et les baies.

Le présent projet de circuit partira de la salle Wolfers, au rez-de-chaussée, et mènera à l'étage où les six salles se répartiront comme suit : 1° L'exposition coloniale de 1897, 2° van de Velde, 3° Hankar et les épigones, 4° Horta – salle Cousin, 5° et 6° Art Déco (e.a. Wolfers). L'accent est mis sur les artistes et créateurs belges ainsi que sur la qualité et le luxe des objets.

L'option muséographique

- Les salles s'articulent par les angles. Les murs longitudinaux seront laissés libres d'objets et accueilleront des documents : ligne du temps avec projection (?) et architecture. L'ouverture percée entre les deux premières salles sera rebouchée afin de rendre à la circulation sa cohérence originale.
- Trois ou quatre « blocs vitrines » seront disposés diagonalement dans la partie centrale de chaque salle, alternant des vitrines ouvertes (grands objets, meubles) et des vitrines fermées (petits objets requérant la sécurité). Ces « blocs vitrines » seront réalisés entièrement en verre, tantôt opalin, tantôt sablé. Ils seront constitués d'un « podium » d'environ 30 cm de haut et d'où viendra un éclairage indirect, des parois lumineuses raidies par des pièces transversales également en verre, et d'un « toit lumineux » à environ 3 m de hauteur.
- L'électricité viendra par le bas (socle), requérant un minimum de percement du parquet.
- Les grandes verrières des salles ne seront pas obturées ; seul un voile est prévu au-dessus des lanterneaux pour adoucir la lumière zénithale.
- Les fenêtres latérales (3 par salle) ne seront pas obturées ; toutefois, un deuxième vitrage ou des « stores translucides » sont prévus vers l'intérieur. Des portraits des architectes pourraient être sérigraphiés sur ces stores.

Le projet a été examiné par la Commission dans son rapport aux salles classées. L'avis est globalement favorable car il y a peu de remarques à formuler à ce stade. En effet, le projet ne touche pas aux structures et répond aux remarques formulées en 2004.

Quelques points devraient faire l'objet d'attention :

- Option muséographique : elle n'est pas du ressort de la CRMS mais il faut noter l'exiguïté de certaines vitrines et l'étroitesse des circulations entre les « blocs vitrines » (1,5 m). Trois « blocs vitrines » ne seraient-ils pas préférables à quatre par salle ? La Commission attire l'attention sur la transparence relative d'une mise en scène entièrement construite en verre.
- Portes : à l'entrée et à la sortie du circuit devront être placées des portes. Elles feront l'objet d'un projet précis quant à leur implantation, leur dessin et leur matière.
- Parois : la CRMS se réjouit que le percement récent dans le mur entre les deux premières salles soit refermé. Des études stratigraphiques des murs seront effectuées avant Noël. Les résultats seront intégrés dans le projet définitif. La Commission recommande de conserver les cimaises existantes qui pourraient être mises à profit pour des installations particulières.
- Alimentation électrique : il s'agit d'un aspect technique important du projet, pas encore exploré. La présence de grilles de chauffage dans le parquet montre que des gaines existent dans le sol. La CRMS demande de vérifier si ces gaines ou d'autres canalisations existantes peuvent être utilisées pour faire passer l'alimentation électrique etc. Il s'agit de réduire au strict minimum les interventions sur le parquet existant.
- Chauffage : la question n'a pas été abordée.
- Cage d'escalier : entre la salle Wolfers, au rez-de-chaussée, et le nouveau circuit au premier étage, le public empruntera un grand escalier à deux volées menant à un palier supérieur. Cet escalier monumental (classé) devra être intégré dans le projet pour assurer la continuité de la visite. La question de son éclairage est donc posée et doit être étudiée. Les bossages fissurés des parois en pierre reconstituée devraient également être restaurés. À l'étage, le palier s'articule sur un très beau dégagement, éclairé de deux côtés, situé dans l'axe des six salles. Le projet ne porte pas sur ce dégagement. A ce stade-ci, il est proposé d'y aménager éventuellement un « coin atelier » pour les enfants. La CRMS conseille de valoriser autrement ce très bel espace caractérisé par de grands vitrages « Art déco » en verres blancs de différentes textures, qui descendent jusqu'au sol et qui devraient être restaurés.

La Commission encourage de demandeur et l'auteur de projet à poursuivre leurs études et recherches. Elle se tient à leur disposition pour les accompagner dans la finalisation de leur proposition.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mmes A. Autenne et M. Vanhaelen